

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DU  
DEVELOPPEMENT LOCAL

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA

COMMUNE D'AFANLOUM

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF DECENTRALIZATION AND  
LOCAL DEVELOPMENT

CENTRE REGION

MEFOU AND AFAMBA DIVISION

AFANLOUM COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

**DECISION MUNICIPALE N°*DM*/DM/CAFAN/SG/2026 PORTANT ATTRIBUTION  
DU MARCHÉ PASSE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/C-  
AFANLOUM/CIPM/2026 DU 10/03/2026 POUR LA CONSTRUCTION ET LA  
REHABILITATION DE CERTAINS BATIMENTS SCOLAIRE DANS COMMUNE D'AFANLOUM,  
REGION DU CENTRE, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA.**

**En "procédure d'urgence "**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AFANLOUM,**

- Vu la Constitution ;  
Vu la Loi n° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant codes général des Collectivités territoriales décentralisées ;  
Vu le décret n°77/91 du 25 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, Syndicats des Communes et Etablissements Communaux, et tous les textes modificatifs et complémentaires ;  
Vu le décret n°77/203 du 29 Juin 1977 déterminant les Communes et leur ressort territorial modifié et complété par le décret N° 93/322 du 25 Novembre 1993 ;  
Vu le Décret n°2018/449 du 1er Aout 2018 portant organisation du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local (MINDDEVEL) ;  
Vu le décret n°2020/758 du 18 Décembre 2020 portant nomination de Monsieur KIN-NOU NANA Thierry Administrateur Civil, aux fonctions de Préfet du département de la Mefou et Afamba ;  
Vu le Décret n°2018/0366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics ;  
Vu la circulaire n° 00001/PR/ MINMAP/CAB DU 25 AVRIL 2026 Relative à l'application du code des marchés publics ;  
Vu l'arrêté N°000156/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection de Madame MEYANGA MARIE ANGELE Epse NOAH comme Maire de la commune d'Afanloum ;  
Vu le DAO N°003/AONO/C -AFANLOUM/CIPM/2026 DU 10/03/2026 ;  
Vu le Budget Communal 2026 ;  
**Considérant** le procès-verbal du 30-04-2026 pour la lecture des rapports de la sous-commission d'analyses des offres auprès de le CIPM ;  
**Considérant** la proposition d'attribution à l'entreprise ci-dessous ;  
**Considérant** les nécessités de service.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** le soumissionnaire ci-après cite est retenu comme adjudicataire du marché relatif au dossier d'appel d'offres suscité :

| DAO N°003/ AONO/C-<br>AFANLOUM/CIPM/2026 DU<br>10/03/2026   | VILLE    | ATTRIBUTAIRE | MONANT<br>TTC en FCFA | DELAIS d'exécution |
|---|----------|--------------|-----------------------|--------------------|
| Lot 1 : Construction d'une clôture<br>autour de l'Ecole Primaire<br>Publique d'Afanloum - Centre. | AFANLOUM | ETS FUE      | 39 999 968            | 03 MOIS            |

**Article 4:** La présente décision, qui prend effet pour compter de sa date de signature, sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Ampliations :

- Président CIPM-CAFAN ;
- DDMINMAP-MAF ;
- ARMP ;
- attributaire ;
- Archives/Chrono.

LE MAIRE

Afanloum, le 05 MAI 2026



*Angèle épouse Noah*  
Maire